

**VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE MUNICIPAL n° 438/2018 – STATIONNEMENT TELETHON  
PLACE DECAZES**

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1, L2213-3

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

CONSIDERANT qu'il convient de réserver temporairement le stationnement et à la demande présentée par diverses associations afin d'organiser le TELETHON 2018,

**ARRETE**

**ARTICLE 1°** - Le stationnement de tout véhicule sera interdit place Decazes (dans sa partie comprise entre le bâtiment France Télécom et la Caisse d'Epargne) le vendredi 7 décembre 2018 après le marché et le samedi 8 décembre 2018 toute la journée à l'exception des associations participantes.

A cet effet, des barrières seront positionnées sur le parking de la place Decazes.

**ARTICLE 2°** - La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3°** - Les Services Techniques Municipaux,  
Le Commandant de Police Nationale,  
La Police Municipale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 22 novembre 2018

Le Maire,  
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

